

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2020



Compte rendu affiché le

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 3 juin 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_029

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL À
L'ASSOCIATION DES
CENTRES SOCIAUX ET
CULTURELS DE CALUIRE
ET CUIRE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
M. DIALLO (par proc. à M. THEVENOT), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

.....

Rapport de : Philippe COCHET

L'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire a pour objet :

- de participer à la dynamique de la vie sociale et culturelle dans tous les quartiers de Caluire et Cuire, en donnant à son action un caractère éducatif permanent susceptible de favoriser la promotion des individus et des groupes,

- de proposer aux habitants de la Commune (enfants, adolescents, adultes et familles) des activités qui sont autant d'occasions de contacts humains et de développement de liens intergénérationnels et interethniques,
- de favoriser les prises de responsabilités citoyennes, notamment en suscitant des vocations de bénévoles et en veillant à leur formation,
- d'assurer la coordination et la gestion des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire dont les projets ont été agréés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Les Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sont des lieux d'animation globale de la vie des quartiers, permettant aux habitants de se rencontrer, de concevoir et de mettre en œuvre les projets.

Les statuts de l'Association prévoient la représentation de la Ville de Caluire et Cuire par sept représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de ladite association.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE SE PRONONCER pour qu'il soit procédé à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- DE DESIGNER **sept représentants** du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire.

M. MICHON, Mme CRESPIY, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, M. DIALLO, Mme GOYER et Mme CHANDIA sont élus par 34 voix pour.

Les candidatures de Mme LE CARPENTIER, Mme HEMAIN, M. FERRIEUX, M. FAIVRE et M. GILLARD recueillent 5 voix.

Les candidatures de M. ATTAR BAYROU et M. BLANC recueillent 3 voix.

M. MATTEUCCI ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.